



# PLAN D'ENTREPRISE 2014-2015 À 2018-2019 DE CBC/RADIO-CANADA

<b>AU :</b>	Conseil d'administration
<b>RÉUNION :</b>	27 janvier 2014
<b>DE :</b>	Steven Guiton Vice-président, Technologies et chef des affaires réglementaires
<b>DÉCISION RECHERCHÉE :</b>	Approbation du Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019 de CBC/Radio-Canada
<b>PROCHAINES ÉTAPES :</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Remise du Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019 au ministre du Patrimoine canadien, le 31 janvier 2014</li><li>2. Dépôt du Sommaire du Plan d'entreprise 2014-2015 en juillet 2014</li></ol>
<b>DATE :</b>	22 janvier 2014



## A1. CONTEXTE

- Aux termes de l'article 54 de la *Loi sur la radiodiffusion*, CBC/Radio-Canada doit remettre au ministre du Patrimoine canadien un Plan d'entreprise annuel dans lequel sont présentées les priorités de la Société pour les cinq prochaines années. Même si le Plan d'entreprise, y compris ses diverses annexes, est soumis à une distribution limitée au sein du gouvernement, le Sommaire, qui en est la version abrégée, est un document public.
- Le Plan d'entreprise permet également à CBC/Radio-Canada de soumettre son budget d'immobilisations au Conseil du Trésor qui doit l'approuver. Afin de se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le Plan d'entreprise doit être remis au ministre du Patrimoine canadien huit semaines avant la fin de l'exercice de la Société.
- Cette année, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, une nouvelle section sur les Ressources humaines a été ajoutée.



## A2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- L'année 2014-2015 constitue la dernière année de la Stratégie 2015. En 2014-2015, nous poursuivrons la mise en œuvre des initiatives définies dans le Plan qu'a approuvé le Conseil d'administration en novembre 2010, mais à un rythme plus lent en raison du budget fédéral de 2012, de nouveaux coûts inévitables et de l'élimination du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL).



## A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

- Le Plan d'entreprise est le principal instrument grâce auquel CBC/Radio-Canada est en mesure de présenter ses orientations stratégiques au gouvernement.



## A4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- S. o.



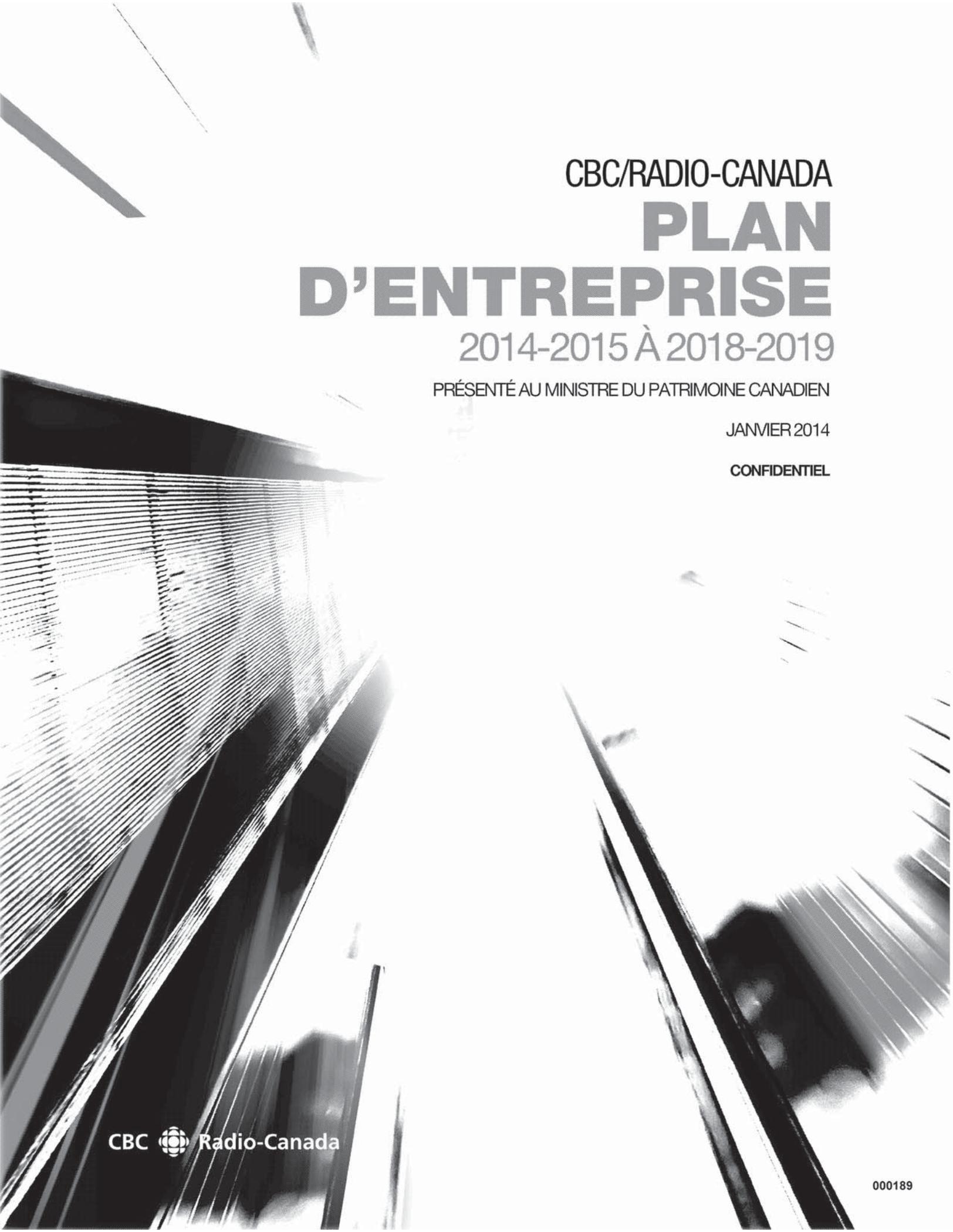
## A5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Le Plan d'entreprise est reçu positivement par le gouvernement.



## A6. RÉOLUTION

- Que le Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019 de CBC/Radio-Canada soit approuvé.



CBC/RADIO-CANADA  
**PLAN**  
**D'ENTREPRISE**  
2014-2015 À 2018-2019

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

JANVIER 2014

CONFIDENTIEL

**Pages 190 to / à 248  
are withheld pursuant to sections  
sont retenues en vertu des articles**

**18(a), 18(b)**

**of the Access to Information Act  
de la Loi de l'accès à l'information**